

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 137

Présents : 76

Absents avec pouvoir : 18

Absents sans pouvoir : 43

Jean-Pierre MOREAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Pierre MOUSSEAU a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Jean-Yves BOURGEAIS demande que soit mentionné sur le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2017 le montant de l'aide de l'Etat concernant les TAP (90€ / enfant) auxquels s'ajoute l'aide de la CAF (56€ / enfant).

Madame Guylène LESERVOISIER demande à ce que le terme « microbiologistes » soit remplacé par le terme « chronobiologistes », et elle remet en cause la validité du vote du conseil municipal en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours, dans la mesure où un seul avis de conseil d'école pour CHAMPTOCEAUX était indiqué sur le projet de délibération alors qu'il aurait dû y avoir un avis pour l'école maternelle et un avis pour l'école élémentaire.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 pour lequel deux observations ont été formulées.

1.2 - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rapporte qu'il a pris les décisions suivantes :

Orée-d'Anjou

Suite à l'appel d'offres, les contrats d'assurances pour la période 2018 – 2022 sont attribués à :

- 1- Dommage aux biens : SMACL (16.952,96 € TTC par an), franchise 1.500 €
- 2- Responsabilité : SMACL (5.875,68 € TTC par an), y compris 760,27 € pour la protection juridique
- 3- Flotte automobile : SMACL (11.915,59 € TTC par an), y compris assurance des marchandises transportées et les contrats au-mission élus & collaborateurs.
- 4- Risques statutaires personnel : cabinet SOFAXIS (assureur ALLIANZ) 60.164,30 € TTC par an (simulation pour 2018, à masse salariale équivalente), comprenant décès, maladies longue durée, longues maladies et maternité. A noter que les agents non titulaires (IRCANTEC) ne sont plus assurés.
- 5- Protection juridique des agents et des élus : cabinet Assureurs Associés (assureur CFDP) 422,50 € TTC

Sur la base de ce marché, le montant d'une année de cotisation serait donc de 95 331,03 € TTC, contre environ 250 000 € actuellement (cumul de toutes les anciennes assurances de toutes les Communes historiques). Economie de plus de 150 000 € par an, sur 5 ans.

La Varenne

Mission d'accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage, auprès du CAUE pour un montant de 6 000 €, pour une programmation d'un équipement « enfance-jeunesse » qui se présente ainsi :

- Etat des lieux du site : analyse technique, urbaine et paysagère du secteur.
- Etat des lieux et diagnostic architectural et technique du bâtiment existant et de ses abords (fonctionnement, surface, accessibilité).
- Recueil et analyse des besoins (locaux, surfaces, fonctionnement, exigences techniques et environnementales).
- Etude de faisabilité et scénario d'implantation des extensions à l'échelle du site ainsi que les principes d'aménagement du secteur.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation.

1.3 – Représentants de la commune au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER PUBLIC

Monsieur le Maire indique que la société ALTER PUBLIC, autrefois SPL de l'Anjou, a adopté un règlement d'achats dans lequel est prévue la représentation de chaque collectivité au sein de sa commission d'attribution des marchés.

Il y a donc lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est rappelé que Monsieur Jean-Pierre MOREAU était jusqu'à présent représentant d'Orée-d'Anjou au sein de la SPL d'Anjou depuis le 25 février 2016.

Il est donc proposé que Monsieur Jean-Pierre MOREAU soit désigné en qualité de représentant titulaire d'Orée-d'Anjou au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER, et que Madame Françoise FARDEAU soit désignée en qualité de représentante suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 84 POUR, 7 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, approuve la désignation de Monsieur Jean-Pierre MOREAU en qualité de représentant titulaire d'Orée-d'Anjou et Madame Françoise FARDEAU en qualité de représentante suppléante au sein de la commission d'attribution des marchés d'ALTER PUBLIC.

1.4 – Représentants de la commune au conseil d'administration du centre socio-culturel Rives de Loire

Monsieur le Maire rappelle que le centre socio-culturel Rives de Loire a modifié le 18/12/2017 ses statuts : la composition de son Conseil d'Administration impose à présent qu'il y ait 4 élus représentant la commune d'Orée-d'Anjou avec une voix délibérative chacun, issus des 4 commissions Solidarités, Culture, Santé et dépendance, Environnement.

Il y a donc lieu de désigner 4 représentants d'Orée-d'Anjou au Conseil d'Administration du centre socio-culturel.

Les deux représentants de chaque commune déléguée intégreront quant à eux une ou plusieurs commissions.

Monsieur Jean-Yves BOURGEAIS demande qu'Aline BRAY soit remplacée par Michel TOUCHAIS.

Madame Valérie DA SILVA FERREIRA souhaite que son nom soit écrit en entier.

Il est proposé de désigner les représentants suivants au sein du Conseil d'Administration du centre socio-culturel Rives de Loire :

ORÉE-D'ANJOU (membres à voix délibérative)	↳ Jean-Yves BOURGEAIS ↳ Marie-Thérèse CROIX ↳ Magalie PARAIN ↳ Jean-Charles JUHEL
BOUZILLÉ	↳ Frédéric EUGENE ↳ Patricia VIOLIN
CHAMPTOCEAUX	↳ Michel TOUCHAIS ↳ Philippe CESBRON
DRAIN	↳ Marylène CLERMONT ↳ Sandrine BRICARD
LANDEMONT	↳ Valérie DA SILVA FERREIRA ↳ Nicolas FOULONNEAU
LIRÉ	↳ Françoise FARDEAU ↳ Yvette TROUSSARD
SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	↳ Aurélie MORANTIN ↳ Marie-Claude VIVIEN
SAINT-LAURENT-DES-AUTELS	↳ Jacqueline GOULEAU ↳ Sophie SIDANER
SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	↳ Catherine YVIQUEL ↳ Hugues ROLLIN
LA VARENNE	↳ Guylène LESERVOISIER ↳ Allison GODIN

Monsieur Hugues ROLLIN regrette que les représentants aient été désignés par le bureau des maires, car il trouve que ce n'est pas dans l'esprit. Il ajoute que les représentants devront se rendre disponibles environ 1 fois / mois pour une réunion.

Madame Marie-Thérèse CROIX répond que pour DRAIN, c'est la commission Santé qui a désigné les représentants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 77 POUR, 4 CONTRE et 13 ABSTENTIONS, est favorable à la désignation des représentants au conseil d'administration du centre socio-culturel Rives de Loire telle que présentée dans le tableau proposé.

2 – Étude de programmation urbaine et architecturale – EHPAD Saint-Louis (Champtoceaux) et Vives alouettes (St-Laurent-des-Autels)

Madame Marie-Thérèse CROIX expose que fin 2016, dans un contexte de restructuration de plusieurs Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), la commune Orée-d'Anjou, accompagnée des services du département, a engagé l'élaboration d'un plan gérontologique en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

Actuellement, le programme d'actions opérationnelles est en cours de finalisation et devrait être présenté en Conseil Municipal dans le courant du 2nd trimestre 2018.

Organisé en 3 grandes orientations générales elles-mêmes déclinées en 9 axes stratégiques, le plan d'actions prévoit une action spécifique destinée à réfléchir au devenir des deux sites d'EHPAD localisés à Champtoceaux et Saint-Laurent-des-Autels.

Le bâtiment de l'EHPAD de Saint-Laurent-des-Autels sera vacant à compter de 2020, lorsque le regroupement sur le site de Landemont sera effectif.

A Champtoceaux, les autorités de tutelle (ARS et CD49) envisagent de redéployer les places d'EHPAD sur d'autres structures, ce qui conduira à la fermeture de l'établissement dans sa configuration actuelle. Parallèlement, le bâtiment de La Cédraie, contiguë de l'EHPAD Saint-Louis, sera prochainement libéré par les services de la commune d'Orée-d'Anjou qui seront transférés à Drain dans le courant de l'année 2018.

Afin d'anticiper ces mutations et de réfléchir au devenir de ces deux sites, il est proposé de mener une étude de programmation urbaine et architecturale qui devra proposer plusieurs scénarii d'évolution pour chaque site.

Une enveloppe budgétaire de 25 000 € est prévue au budget 2018 et la consultation devrait être lancée avant fin février 2018.

Monsieur Jean-Yves BOURGEAIS indique qu'il est favorable sur le principe à l'étude, mais il s'interroge sur le périmètre de cette étude car il trouve que cela ne serait pas opportun d'installer une résidence domicile services sur un parking.

Madame Marie-Thérèse CROIX répond que le parking existant servira à la circulation et qu'il n'y aura aucun bâtiment dessus. Elle ajoute que la commune déléguée de Champtoceaux sera associée à la réflexion.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question de réduire le potentiel d'accueil du site.

Monsieur Dominique COUVRAND ne comprend pas bien l'objet de l'étude et il souhaiterait qu'on le lui précise. Monsieur le Maire répond que l'idée est de prévoir des logements à la place de l'EHPAD Saint Louis, et qu'il s'agit donc d'une étude programmatique qui s'inscrit dans le plan gérontologique et qui vise à dimensionner la typologie des logements (accueil pour couples, adultes handicapés, etc.).

Monsieur Jean-Claude MOREAU demande pourquoi le projet Vives alouettes n'a pas été lancé avant la maison de santé de Saint Laurent.

Madame Marie-Thérèse CROIX répond que cela ne correspondait pas.

Un élu, membre du conseil délégué de Champtoceaux et du CCAS, regrette de ne pas avoir été informé du projet. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une problématique qui existe depuis plusieurs années, et dont la commune nouvelle s'est saisie.

Une élue demande comment a été dimensionnée l'enveloppe de 25 000 € correspondant au projet. Madame Marie-Thérèse CROIX répond que cette enveloppe sera affinée par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 84 POUR, 3 CONTRE et 6 ABSTENTIONS approuve le lancement de l'étude de programmation sur les deux sites des EHPAD Saint-Louis à Champtoceaux et Vives alouettes à Saint-Laurent-des-Autels.

3.1 – Subventions 2018

Madame Magalie PARAIN et madame Marie-Thérèse CROIX, maires déléguées, présentent les subventions à verser aux associations pour l'année 2018.

Les annexes 1.1 et 1.2 concernent les propositions de subventions des commissions Culture, Sport, Associations (commission de Magalie PARAIN), et Santé et dépendance (commission de Marie-Thérèse CROIX).

L'annexe 1.3 concerne les propositions de subventions des communes déléguées.

Monsieur Jean-Claude MOREAU indique que 70 élèves de Bouzillé qui vont au collège de Saint Florent ne sont pas pris en compte : le dossier de demande de subvention a bien été envoyé au collège, mais que malgré plusieurs relances, aucune demande n'est parvenue en retour.

Madame Patricia VIOLIN rappelle que 120 € sont attribués à chaque association + 32 € pour les moins de 18 ans concernant les associations sportives.

Monsieur Nicolas FOULONNEAU indique que 12,50 € sont attribués pour les moins de 25 ans + une part fixe.

Monsieur Jean-Pierre MOREAU indique qu'une subvention exceptionnelle de 17 000 € a été attribuée pour la restauration du château de la Turmelière.

Madame Magalie PARAIN indique qu'une subvention exceptionnelle a été attribuée au comité des fêtes.

Monsieur Hugues ROLLIN indique que 18,50€/jeune sont attribués + une subvention pour l'achat de rideaux. Il précise qu'il ne prendra pas part au vote car il est président de l'école de musique.

Madame Anne-Emmanuelle PRADIER indique que 9 € sont attribués à chaque association + une subvention pour les voyages scolaires + provision pour les projets à venir.

Monsieur Bernard CLEMOT demande si la comptabilité de chaque association est examinée au niveau d'Orée-d'Anjou.

Madame Magalie PARAIN répond que le dossier a été harmonisé : il est demandé à chaque association le bilan de l'année précédente et le budget prévisionnel de l'année à venir.

Monsieur Bernard CLEMOT demande s'il est prévu d'aider les associations en difficulté financière.

Monsieur le Maire répond que la commune est prête à recevoir toute association dans le besoin.

Une élue demande pourquoi une subvention n'a été donnée au judo club des Mauges.

Madame Magalie PARAIN répond que le club de judo de Saint Laurent ne permet pas de pratiquer en compétition.

Une élue demande pourquoi il n'y a pas plus de trois communes qui subventionnent les P'tits loups ligériens.

Monsieur le Maire répond que l'association n'intervient pas sur les autres communes.

Monsieur Jean-Claude MOREAU constate que l'enveloppe allouée aux subventions représente environ 1% du budget de la commune, et il trouve qu'un effort pourrait être fait pour attribuer une enveloppe plus importante.

Madame Magalie PARAIN précise qu'un groupe de travail a été mis en place pour harmoniser dès 2018 les critères de subventions sur Orée-d'Anjou et les communes déléguées.

Madame Magalie PARAIN ajoute qu'une nouvelle association THORENC ayant pour objet la pratique de la musique baroque, est intervenue dans l'église de Champtoceaux et auprès des collégiens : cette association souhaite développer deux projets, la connaissance des instruments anciens et la danse indienne.

Monsieur le Maire trouve que l'approche de cette association est très intéressante car pédagogique.

Madame Magalie PARAIN indique que cette association permet d'apporter un peu de culture baroque sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 89 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION, est favorable au vote des subventions 2018 au titre de la commission « Culture, sports, associations » pour un montant de 52 891,62 €, au titre de la commission « Santé et dépendance » pour un montant de 17 664, 37 €, et au titre des communes déléguées pour un montant de 104 104,74 €.

3.2 – Comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire indique pour rappel, que la comptabilité de la Commune Orée-d'Anjou s'établit en plusieurs budgets.

L'exécution des dépenses et des recettes du budget communal et des budgets annexes relatifs à l'exercice 2017 a été réalisée par le comptable public.

Les comptes de gestion du budget communal et des budgets annexes établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la Commune pour l'exercice 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 92 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS approuve les comptes de gestion 2017 des 7 budgets présentés.

3.3- Comptes administratifs 2017

Après présentation de ces comptes Monsieur le Maire se retire et Magalie Parain fait procéder au vote des Comptes Administratifs 2017 de 6 budgets :

- Le budget principal (760) et ses budgets annexes :
 - Résidence Pohardy (798)
 - Lotissements (791)
 - Energies Renouvelables (755)
- Le budget Assainissement Collectifs (795) et son budget annexe SPANC (793)

BUDGET PRINCIPAL- 760 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 13 489 606,05	G 16 167 390,26
	Section d'investissement	B 6 663 522,01	H 4 973 787,60
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 5 644 992,31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 2 038 646,87 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		22 191 774,93 = A+B+C+D	26 786 170,17 = G+H+I+J

BUDGET RÉSIDENCE CONSTANCE POHARDY – 798:

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 63 631,94	G 84 922,92
	Section d'investissement	B 26 695,66	H 14 961,42
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 3 714,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 9 813,96 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		100 141,56 = A+B+C+D	103 599,04 = G+H+I+J

BUDGET LOTISSEMENTS - 791 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 657 957,59	G 685 197,50
	Section d'investissement	B 360 775,39	H 383 693,08
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 610 243,85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 116 306,92 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 018 732,98 = A+B+C+D	1 795 441,35 = G+H+I+J

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES - 755 :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 547,00	G	9 092,66	7 545,66 G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	0,00	H	1 547,00	1 547,00 H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	(si excédent)	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)			1 547,00		10 639,66	9 092,66 =Q-P

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 795 :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	605 176,49	G	782 939,45	177 762,96 G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	691 755,15	H	851 536,77	159 781,62 H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	514 503,51 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	378 164,32 (si excédent)	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)			1 296 931,64		2 527 144,05	1 230 212,41 =Q-P

BUDGET SPANC - 793 :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	41 440,05	G	50 879,10	9 439,05 G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	81 887,02	H	85 420,31	3 533,29 H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	32 886,82 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	2 343,39 (si excédent)	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)			123 327,07		171 529,62	48 202,55 =Q-P

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, approuve les 6 comptes administratifs 2017 présentés.

3.4 – Affectation du résultat de fonctionnement des budgets

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 94 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement des 5 budgets présentés tels que ci-dessous :

Budget principal :

- **INVESTISSEMENT : excédent de fonctionnement capitalisé = 3 549 055,33 €**
résultat d'investissement reporté = 3 728 381,28 €
- **FONCTIONNEMENT : résultat de fonctionnement reporté = 4 773 721,19 €**

Budget lotissements :

- **INVESTISSEMENT : résultat d'investissement reporté = 139 224, 61 €**
- **FONCTIONNEMENT : résultat de fonctionnement reporté = 637 483,76 €**

Budget énergies renouvelables :

- **INVESTISSEMENT : résultat d'investissement reporté = 1 547 €**
- **FONCTIONNEMENT : résultat de fonctionnement reporté = 7 545,66 €**

Budget assainissement collectif :

- **INVESTISSEMENT : résultat d'investissement reporté** = 537 945, 94 €
- **FONCTIONNEMENT : résultat de fonctionnement reporté** = 692 266,47 €

Budget SPANC :

- **INVESTISSEMENT : résultat d'investissement reporté** = 5 876,68 €
- **FONCTIONNEMENT : résultat de fonctionnement reporté** = 42 325,87 €

3.5 – Budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire indique qu'au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors des précédents conseils municipaux, le budget primitif communal 2018, validé par la commission finances s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 400 900,00	15 627 178,81
+ RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	+ (si déficit)	+ (si excédent)
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	20 400 900,00	20 400 900,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	13 522 044,67	17 071 100,00
+ RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	+ (si solde négatif)	+ (si solde positif)
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	3 728 381,28	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	19 010 400,00	19 010 400,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	39 411 300,00	39 411 300,00

Monsieur Michel TOUCHAIS demande quels besoins sont justifiés par l'investissement lié au projet de construction d'une salle multi-activité sur Liré de 1,5 millions d'euros.

Madame Régine PAQUEREAU répond que cet équipement permettra la pratique d'activités sportives, de cours de cuisine, etc.

Monsieur Michel TOUCHAIS indique qu'il y a déjà des salles de sport existantes sur le territoire, et il demande pourquoi une réflexion n'est pas menée sur le territoire afin de mutualiser les salles de sport existantes qui seraient sous-utilisées.

Madame Régine PAQUEREAU répond que la salle de sport sur Liré n'est pas chauffée.

Monsieur Jean-Pierre MOREAU précise que la salle existante est située entre deux écoles, et qu'il s'agit d'améliorer le confort des habitants : la salle polyvalente de 400 m² est davantage destinée aux banquets, alors que la future salle pourrait par exemple servir aux habitants d'Orée-d'Anjou dans le cadre de sépultures. Il ajoute que 6 associations utilisent actuellement une salle pas adaptée (gym, yoga, etc.).

Monsieur Bernard CLEMOT indique qu'il y a le même souci sur Drain avec la gym qui se fait sur du carrelage, et il est favorable à une réflexion globale à mener sur Orée-d'Anjou.

Monsieur le Maire précise que le taux d'occupation des salles de taille moyenne est très élevée sur le territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget primitif principal arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, comme suit :

Budget principal :

- **INVESTISSEMENT = 19 010 400 €**
- **FONCTIONNEMENT = 20 400 900 €**

Monsieur le Maire indique qu'au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors des précédents conseils municipaux, le budget primitif lotissements 2018, validé par la commission finances s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 687 000,00	1 049 516,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 637 483,76
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 687 000,00	1 687 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 124 390,00	985 165,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 139 224,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 124 390,00	1 124 390,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 811 390,00	2 811 390,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget primitif lotissements arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, comme suit :

Budget lotissements :

- **INVESTISSEMENT = 1 124 390 €**
- **FONCTIONNEMENT = 1 687 000 €**

Monsieur le Maire indique qu'au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors des précédents conseils municipaux, le budget primitif énergies renouvelables 2018, validé par la commission finances s'établit comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 000,00	2 454,34
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 7 545,66
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	10 000,00	10 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		8 900,00
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 547,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 447,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	10 000,00	20 447,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget primitif énergies renouvelables arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, comme suit :

Budget énergies renouvelables :

- INVESTISSEMENT = 10 447 €
 - EXPLOITATION = 10 000 €
-

Monsieur le Maire indique qu'au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors des précédents conseils municipaux, le budget primitif assainissement collectif 2018, validé par la commission finances s'établit comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 542 000,00	849 733,53
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 692 266,47
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 542 000,00	1 542 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 980 288,92	2 600 361,57
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	266 291,08	108 272,49
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 537 945,94
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 246 580,00	3 246 580,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	4 788 580,00	4 788 580,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget primitif assainissement collectif arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, comme suit :

Budget assainissement collectif :

- **INVESTISSEMENT = 3 246 580 €**
 - **EXPLOITATION = 1 542 000 €**
-

Monsieur le Maire indique qu'au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors des précédents conseils municipaux, le budget primitif SPANC 2018, validé par la commission finances s'établit comme suit :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	115 430,00	73 104,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent) 42 325,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	115 430,00	115 430,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	153 000,00	147 123,32
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 5 876,68
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	153 000,00	153 000,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	268 430,00	268 430,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 93 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le budget primitif SPANC arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, comme suit :

Budget SPANC :

- **INVESTISSEMENT = 153 000 €**
- **EXPLOITATION = 115 430 €**

3.6 – Budget communal 760 – vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toute les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme) ;

Le montant total des travaux prévus sur 2018 – 2020 s'élève à 8 820 000,00 €. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2018, 2019 et 2020. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, il convient de voter des Autorisations de Programme pour les 8 820 000,00 € concernés.

Il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 84 POUR, 3 CONTRE et 7 ABSTENTIONS, approuve le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement concernant des travaux prévisionnels 2018-2020 dont le montant s'élève à 8 820 000 €.

3.7 – EHPAD « Mauges Divatte » - garantie d'emprunt de l'office HLM ATLANTIQUE HABITATIONS

Monsieur le Maire indique que le bailleur social ATLANTIQUE HABITATIONS, par courrier en date du 05 décembre 2017, sollicite la garantie de la commune à hauteur de 50% pour deux emprunts destinés à la reconstruction de l'EHPAD « Mauges Divatte » :

- un emprunt PLS de 3 321 588 € ;
- un emprunt PHARE complémentaire au PLS de 3 191 329 €.

Le prêt est destiné au financement d'une opération comportant au total 96 places/lits sur LANDEMONT.
Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques		
Etablissement prêteur	Caisse des dépôts	
Produit	PLS	PHARE
N° ligne de prêt	5216960	5216958
Montant	3 321 588 €	3 191 329 €
Durée	39 ans	35 ans
Taux Effectif Global (TEG)	Livret A – 1.90%	2.39%
Révisabilité	Double limitée	Sans objet
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle

Article 1 :

L'assemblée délibérante d'ORÉE-D'ANJOU accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 512 917 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72274 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur Jacques PRIMITIF demande si le taux d'intérêt est variable.

Monsieur le Maire répond qu'il est indexé sur le Livret A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 88 POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, accepte d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50% du prêt de 6 512 917 € au profit du bailleur social ATLANTIQUE HABITATIONS pour la reconstruction de l'EHPAD « Mauges Divatte ».

4.1 – Personnel communal : modification des effectifs

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de la reprise de la gestion du bateau de la Luce au mois d'avril, il pourrait être créé un emploi non permanent pour une durée de 2 mois, du 1^{er} février au 31 mars 2018, pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 85 POUR, 2 CONTRE et 7 ABSTENTIONS :

- ↳ ACCEPTE de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} février au 31 mars 2018 ;
- ↳ ACCEPTE de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe ;
- ↳ DIT que ces dispositions prendront effet au 1er février 2018.

4.2 – Poste chargé de mission environnement

Monsieur Jean-Charles JUHEL indique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison des nombreuses problématiques liées aux enjeux environnementaux auxquels doit faire face la collectivité, il pourrait être créé un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 45 POUR, 31 CONTRE et 18 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE de créer un emploi permanent de technicien à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2018 sur des fonctions de chargé de mission environnement ;**
- **ACCEPTE de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien ;**
- **DIT que ces dispositions prendront effet au 1er avril 2018.**

5 – Demande de subventions auprès de la DRAC et de la Région pour les travaux de restauration de la chapelle Saint Sophie (enfeu) à BOUZILLÉ

Monsieur Jean-Claude MOREAU indique que les élus de Bouzillé, considérant l'intérêt de restaurer la chapelle Sainte Sophie, inscrite aux monuments historiques, sollicitent le conseil municipal afin de demander l'octroi de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région des Pays de la Loire.

Il précise que la chapelle date de 1846, et qu'il s'agit d'une chapelle funéraire située en face du terrain de tennis route de Saint Florent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 88 POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, accepte de demander des subventions auprès de la DRAC et de la Région dans le but de restaurer l'enfeu de la chapelle Sainte Sophie à BOUZILLÉ.

6 – LA VARENNE : bail pour un local à la résidence POHARDY

Monsieur Jean-Charles JUHEL indique que Monsieur Benjamin LAUVRAY, jeune ostéopathe, ayant déjà un cabinet près de Saumur depuis 2 ans souhaite s'installer à la Résidence Pohardy. Il partagerait la salle d'attente avec celle de l'infirmière (hall d'accueil de la résidence) et les toilettes seraient mises à disposition.

Dans un premier temps, il garderait sa patientèle de Mouliherne et viendrait sur La Varenne à temps partiel. Le docteur Féron et les infirmières sont favorables à cette installation et la responsable de la Résidence.

Une convention de location (bail de 3 ans) pourrait être signée pour un loyer mensuel de 220 € toutes charges comprises à compter du 1^{er} mars 2018.

Les élus de La Varenne sollicitent le conseil municipal en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 91 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve la convention de location de bail de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2018 pour un local à la résidence POHARDY au profit d'un ostéopathe pour un loyer mensuel de 220 € TTC.

7 – Questions diverses

- Monsieur Jean-Pierre MOREAU rappelle que les élus du Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique ont désigné la société TDF pour déployer et exploiter la fibre optique en Maine-et-Loire d'ici à 2022 (le projet portant sur 220 000 prises). Il remercie à ce titre les services départementaux.
- Monsieur Michel TOUCHAIS rappelle que MAUGES COMMUNAUTE organise le vendredi 23 février 2018 un séminaire intitulé « *Comment s'adapter au changement climatique ?* » : il précise qu'à cette occasion industriels, agriculteurs, artisans, etc. seront conviés à ce temps fort.

Fin de la réunion à 22h26